

# Conseil municipal 25/08/2016 à 20H30

---

**Présents** : DANES Richard, DORBES Jean-Luc, BEZIAUD Pascale, LABOULAIS Jean-Pierre, TRIPIER-MONDANCIN Odile, CALLEDE Maud, GISTAIN André, ABADIE Christophe, BARTHEROTTE Carole, MIATTO Marc (14 participants au vote).

**Absents** : ANTONIOTTI Aurélie, LECUSSAN Corinne (pouvoir ABADIE Christophe), BOULOUCHE Jean-Denis (pouvoir à Monsieur DANES), RIVIÈRE Marie-Ange (pouvoir LABOULAIS Jean-Pierre), CASTEL Alain (pouvoir BARTHEROTTE Carole).

Secrétaire de séance : Odile TRIPIER MONDANCIN

Ouverture de la séance : 20h35

## 1. Approbation du dernier compte rendu

CF. ANNOTATIONS sur papier.

## 2. SDEGH : installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

Demande de la Communauté des Communes d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques. Or la C des C n'est pas adhérente au SDEGH ; c'est donc à Monsieur le maire de Capens de faire la demande. L'endroit le plus adapté est à l'entrée de la ZAC de Serres.

Le coût d'installation pour la commune sera remboursé par la C des C. Il sera de 4500 euros. Il s'agira d'ajouter le coût du branchement.

Délibération :

- Prennent part au vote 14
- Contre : 1
- Abstention : 0
- Pour : 13

## 3. Restitution de la caution d'un logement situé 1 rue de la Mairie

Madame Caroline ROUQUETTE a quitté l'appartement 1, rue de la Mairie. Suite à l'état des lieux, un nettoyage a été demandé, le plafond a été repeint et une chambre va être repeinte. Pour ces raisons, la caution sera restituée partiellement.

## 4. Itinéraire de grande randonnée *via Garona* - 2016/039

Une association dénommée *via Garona* veut créer un GR qui traverserait la commune de Capens. Il relirait Toulouse à Saint Bertrand de Comminges. Il serait dénommé GR 861. L'association assurera le balisage et l'entretien sur les parties communales. L'idée est de rejoindre le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle à partir de Saint-Bertrand-de-Comminges.

Le conseil municipal émet un avis favorable

## 5. Titularisation d'un agent technique

La titularisation de madame Martine BALONDRAGE stagiaire induit le fait qu'elle devienne adjoint technique territorial 2<sup>e</sup> classe à temps non complet.

Délibération :

- Prennent part au vote 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 14

## 6. Mise en conformité des statuts de la Communauté des Communes Garonne Louge – 2016/040

La mise en conformité des statuts de la Communauté des Communes Garonne Louge exige que cela soit fait avec ceux de la Communauté des Communes du Volvestre. Quatre compétences deviennent obligatoires :

- (1) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens de voyage
- (2) Aménagement de l'espace pour la conduite d'action d'intérêts communautaires (la CCGL avait déjà cette compétence ainsi que les deux suivantes)
- (3) Développement économique des zones d'activités industrielles
- (4) Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés

Trois compétences optionnelles seront en commun avec la Communauté des Communes du Volvestre

- (1) Création aménagement et entretien des voiries
- (2) Construction et entretien d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- (3) Création et gestion de maisons de services au public

Les compétences facultatives qu'auront les deux Communautés réunies :

- (1) Création, entretien et gestion de crèches
- (2) Création et relais d'assistantes maternelles
- (3) Animation et coordination des activités périscolaires (contrat enfance et jeunesse)
- (4) Création, entretien et gestion des centres de loisirs (CLSH)
- (5) Ramassage et mise en fourrière des animaux errants
- (6) Communication électronique (schéma départemental d'accession au numérique)

Les compétences perdues :

- Le matériel : le podium (utilisé durant la fête patronale)
- La police intercommunale
- La maison de la Garonne

Délibération

- Prennent part au vote 14
- Contre : 0
- Abstention : 7
- Pour : 7

Le nombre d'abstention se justifie par manque d'éléments permettant de mesurer la manière dont ces changements seront opérationnalisés.

## 7. Choix du nom et du siège de la Communauté de Communes Garonne Louge – 2016/041

Le conseil municipal doit se prononcer sur le changement de nom de la Communauté des Communes avant le 15 septembre. Les conseillers signalent que si le changement engendre un coût alors il serait souhaitable de ne pas changer. Le siège social serait Carbonne, le nom resterait inchangé.

## 8. Questions diverses

Madame Martine ROUANET a démissionné de son poste de régisseur. Pour la remplacer, la Mairie peut embaucher des employés de la commune ou des personnes extérieures et qui ont la compétence comptable. Le travail à effectuer a été estimé à une demi-journée par semaine.

Levée de séance 22h15